

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 04/04/2023

REFERENCE : 2023-006

Date de convocation :
29/03/2023

Délégués en exercice : 31

Nombre de membres présents :
17

Votants :
18 dont 1 pouvoir

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 2
Abstention : 1

Secrétaire de séance : M. Pascal LEJOT

Objet de la délibération : VALIDATION DES LINÉAIRES A PROSPECTER EN PHASE N°2 DE L'ÉTUDE PRÉALABLE DU CTMA

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques sur l'Arnon, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beddes, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Etaient présents : M. Gilles HERAULT (Ardenais), M. Fabrice AUPETIT (Beddes), M. Claude DESABRES (Châteaumeillant), M. Jean-Paul RENAUD (Culan, suppléant), M. Patrice BARRET (Le Châtelet), M. Dominique CHAMPAGNE (Lignières), M. Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), M. Pascal LEJOT (Maisonnais), M. Jean-Pierre GORGE (Morlac), M. André GASPAROUX (Préveranges), M. Bruno CHAGNON (Reigny), M. Pascal ALADENISE (Rezay), M. François THOMAS (Saint-Jeanvrin), M. Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Mme Florence LERUDE (Sidiailles), Mme Margot BRAUTIGAM (Touchay), M. Fabien CLEMENT (Vesdun)

Pouvoir: M. PERROT Francis ((St-Hilaire en Lignières) a donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE

Etaient absents : Mme Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), M. Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), M. Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), M. Patrick BISSON (Ineuil), M. Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), M. Pascal COLLIN (Marçais), Mme Isabelle HUE (Montlouis), Mme Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel) M. Sylvain MASSOT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Mme Valérie BOUCHEROLLES (Saint-Pierre-les-Bois), M. Gérard BEDOUILLAT (Venesmes)

Etaient absents excusés : M. Jacques FRAULAUD (Culan), Mme Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), M. Jacky BONNEAU (Saint-Maur), M. Nicolas BARRET (Saint-Maur, suppléant), Mme Angélique WOZNIAK (Vilcelin), Mme Joëlle LESUEUR (Vilcelin, suppléante)

Etait présente sans voix délibérative : Mme Michelle RIVET (Marçais)

Etaient présents également à la réunion : M. Samuel MAUBERT (chargé de mission), Mme Sylvie CAMPOS (secrétaire), Mlle Sophia MENDES (stagiaire)

Monsieur le Président propose de délibérer sur la validation des linéaires à prospector pour le bureau d'étude CE3E lors de la phase n°2 de l'étude préalable du CTMA.

Suite aux différentes réunions de COTECH et de COPIL du 11.01, 25.01 et du 28.02 (COTECH restreint), le bureau d'étude CE3E a livré un ensemble de simulations de linéaires à prospector.

A la suite des différentes réunions citées ci-dessus, les acteurs techniques ont décidé que le choix des linéaires à prospector en phase 2 serait désormais établis selon trois critères principaux :

- La priorité reste la prospection sur les masses d'eau en état écologique moins que bon (à noter que les prospections sur les masses d'eau en bon état ne sont pas exclues)

- Prise en compte uniquement des cours d'eau pérennes

- Exclusion des cours d'eau avec un rang de Strahler égal à 1.

Ces mesures se traduisent notamment par une libération de kilométrage qui sera redistribuée au niveau de l'amont de la Sinaise et donc de la tête de bassin versant, autour de Chateaufeillant. De plus, il a été conclu que la masse d'eau de l'Étang Villiers ne nécessitait pas une prospection dans son ensemble (car en grande partie intermittent).

Après en avoir délibéré le Comité Syndical Décide, à majorité (15 pour, 2 contre, 1 abstention), de Valider cette proposition de linéaires à prospector.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,

Pour extrait conforme au registre,

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le Secrétaire de séance

Pascal LEJOT

